

REUNION du 14 Mars 2013 (Issigeac)

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de membres présents : 26

Date de la convocation : 04.03.2013

Présents : M. CASTAGNET Michel (Bardou) – M. MOLLE Stéphanie (Boisse) – M. BOS Catherine (Conne de Labarde) – M. CANAUX Martine et M. MARTIN Gérard (Faurilles) - M. LEGAL Alain et M. DUMON Patrick (Faux) – M. CASTAGNER Jean-Claude (Issigeac) – M. RAYNAL Michel et M. ROSETE Marie (Monmadalés) – M. BARCHIESI Christian (Monmarvès) - M. ALONSO Daniel et M. DELAGE Hervé (Monsaguel) – M. VEYRAC Yves et M. DUFOUR Thierry (Montaut) – M. THOMASSIN Huguette et M. FRICOT Jean-Marie (Plaisance) – M. LABONNE Moïse (St Aubin de Lanquais) – M. D'HAUTEFEUILLE Vianney et M. NOUAILLE Nadine (St Cernin de Labarde) – M. POMEDIO Lucien et M. PLESTAN Philippe (St Perdoux) – M. QUEILLE-RIVIER Anne Marie et M. HASSELMAN Michel (Ste Radegonde).

Représentés : M. GASSEAU Jean-louis représenté par M. LATOURNERIE Dominique (Bardou) – M. BUISSET Marc représenté par M. CONSOLI Alain (Conne de Labarde)

Absents : M. DESSAGNE Fabrice (Boisse) – M. GAILLARD Patrick (Issigeac) – M. LELASSEUX Bernard (Monmarvès) – M. DELAYRE Denis (St Aubin de Lanquais) - M. SIMON Gérard, excusé et M. GIOCANTI Robert (St Léon d'Issigeac)

Secrétaire de séance : M. FRICOT Jean-Marie.

Intervention du Pays du Grand Bergeracois

En présence de M. Fourcaud, Président, M. Mattera, Secrétaire général et M. Huon, Directeur.

Suite à la réforme des collectivités territoriales, le PGB est amené à évoluer et à s'adapter aux nouvelles communautés : communautés élargies avec de nouvelles compétences et création de la communauté d'agglomération bergeracoise qui représente plus de la moitié des habitants du territoire.

Dans le but de mutualiser les missions du PGB, il est proposé que la CAB assure les missions du PGB pour le compte des autres communautés par le biais d'une convention ; la CAB emploie le personnel, porte les projets décidés en commun et suivis par un « comité de pilotage »

L'association serait maintenue afin de faciliter les échanges entre les différents partenaires.

Après avoir entendu l'exposé, le conseil communautaire est favorable à cette démarche.

Pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2014, la convention sera présentée au conseil, second semestre 2013.

Début de la réunion : 21h45.

Compte Rendu de la réunion du 1^{er} février 2013.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Vote du compte administratif 2012 du budget principal et affectation des résultats – 2013.02.08

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Jean Claude CASTAGNER, Président de séance pour le vote du compte administratif 2012 :

Monsieur le Président quitte la salle.

Après avoir procédé au vote du compte administratif 2012 du budget principal, l'assemblée arrête comme suit les résultats de l'année :

Fonctionnement			Investissement	
Nature	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Résultats N-1		118 263.46		37 896.87
Emissions 2012	489 777.24	474 393.68	14 824.06	15 720.28
Résultats 2012	489 777.24	592 657.14	14 824.06	53 617.15
Rés. de clôture		102 879.90		38 793.09
RAR			164 092.84	115 892.00
Report BP 2013		93 472.15		38 793.09
Dotation à la réserve			9 407.75	

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les résultats et les affectations ci-dessus au budget principal 2013.

Le compte administratif 2012 est adopté par tous les délégués qui décident de donner quitus au Président. Le conseil communautaire précise que le compte administratif 2012 a été voté par chapitre et par opération.

Monsieur le Président reprend part à la séance

Vote du Compte de gestion 2012 du budget principal – 2013-02-09

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats délivrés, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du Compte administratif 2012 du budget annexe et affectation des résultats – 2013-02-10

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer Monsieur Jean Claude CASTAGNER, Président de séance pour le vote du compte administratif 2012 :

Monsieur le Président quitte la salle.

Après avoir procédé au vote du compte administratif 2012 du budget annexe, l'assemblée arrête comme suit les résultats de l'année :

Fonctionnement			Investissement	
Nature	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Résultats N-1	19 567.10		1 948.29	
Emissions 2012	40 952.04	64 771.05		1 275.15
Résultats 2012	60 519.14	64 771.05	1 948.29	1 275.15
Rés. de clôture		4 251.91	673.14	
RAR				
Report BP 2013		3 578.77	673.14	
Dotation à la réserve			673.14	

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les résultats et les affectations ci-dessus au budget principal 2013.

Le compte administratif 2012 est adopté par tous les délégués qui décident de donner quitus au Président. Le conseil communautaire précise que le compte administratif 2012 a été voté par chapitre et par opération.

Monsieur le Président reprend part à la séance.

M. Legal précise que la commission développement durable va se réunir prochainement pour définir le nouveau règlement de service du SPANC.

Vote du Compte de Gestion 2012 du budget annexe – 2013-02-11

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats délivrés, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

4°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012.

5°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

6°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Orientations budgétaires.

Seront soumises au prochain bureau pour arbitrage avant le vote le 11 avril prochain :

- Finition chemins de randonnées et petit patrimoine,
- Chantier « annuaire pro »,
- Signalétique,
- Achat du terrain,
- Projet « maison de services publics et maison des associations »,
- Maintien de l'appui de l'aide à l'office de tourisme,
- Travaux bâtiments scolaires.

Modification du contrat d'assurance de la communauté – 2013-02-12

Suite à l'intégration de la compétence scolaire à compter du 1er janvier 2013, il est nécessaire de modifier le contrat avec notre assureur afin de garantir une couverture complète des biens transférés,

Le Président présente le projet proposé par notre assureur actuel pour répondre à notre demande : 3 651.00 € au lieu de 1 301.41 €.

Entendu le présent exposé,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte du devis proposé par notre assureur actuel,
- Autorise le Président à signer le nouveau contrat d'assurance afin de garantir tous les biens transférés,
- Donne pouvoir au président pour faire exécuter la présente délibération.

Modalités d'utilisation des locaux des écoles.

Seront étudiées au préalable par la commission école avant présentation et vote en conseil communautaire.

Ouverture d'un contrat CNP pour les agents relevant de l'Ircantec – 2013-02.13

Monsieur le président explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents relevant de l'Ircantec, permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

12 personnes venant du SVS sont concernées.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat CNP Assurance pour l'année 2013,
- Donne pouvoir au Président pour faire exécuter la présente délibération.

Questions diverses.

- Accueil de loisirs : M. Le Président informe l'assemblée qu'un avenant a été signé avec la nouvelle communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Perigord.
- Monsieur le Président fait part de la demande de l'association « Les Tri Tout » concernant la réalisation, pour l'école d'Issigeac, d'un jardin avec le compostage issu du restaurant scolaire. Avis favorable des élus.
- Rappel de la réunion de présentation du projet du PADD du SCOT le lundi 18 mars 2013 à 20h30 à Issigeac, pour l'ensemble des élus de notre territoire.
- Réforme des rythmes scolaires : Présentation par Jean-Marie Fricot pour une mise en place à la rentrée 2013

Prochain conseil : le 11 avril à Issigeac

Fin de la séance : 23 heures 20.

Alain LEGAL, Président.

Ordre du Jour :

	Approbation du CR du 01.02.2013
2013.02.08	Vote du compte administratif 2012 du budget principal
2013.02.09	Vote du compte de gestion 2012 du budget principal
2013.02.10	Vote du compte administratif 2012 du budget annexe
2013.02.11	Vote du compte de gestion 2012 du budget annexe
	Orientations budgétaires
2013.02.12	Modification du contrat d'assurance de la communauté
	Modalités d'utilisation des locaux des écoles
2013.02.13	Ouverture d'un contrat CNP pour les agents relevant de l'Ircantec
	Questions diverses.